

DECISION DE LA PRESIDENTE N° 36.26

La Présidente de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon,

VU l'arrêté préfectoral n°69-2026-03-13-00040 du 19 mars 2026 relatif aux statuts et compétences de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon ;

VU la délibération n°2026-51 du 13 avril 2026 portant délégation de pouvoir du conseil communautaire au bureau communautaire et à la Présidente de la CCPO en vertu des articles L. 5211-10 et L 2122-17 du CGCT ;

CONSIDERANT l'organisation du repas du séminaire des élus du 30 septembre 2026,

VU la proposition de la société INTERCONTINENTAL,

DECIDE

Article 1 : D'ACCEPTER les termes du contrat n°2026-27-00 avec la société INTERCONTINENTAL, située 20 Quai Jules Courmont – 69002 LYON pour un montant annuel de 238 € hors boissons

- o Acompte de 80 % versé à la signature du contrat soit 190.40 € TTC ;
- o Le restant dû versé sur place au restaurant par carte bancaire soit 47.60 € TTC ;

Soit un montant total de 238 € TTC.

Article 2 : DE SIGNER ledit contrat.

Article 3 : DE DIRE que les crédits sont inscrits au BP 2026 au chapitre 011.

Article 4 : DE DIRE qu'en application des articles R 421-1 et suivants du Code de la Justice Administrative, les personnes qui s'estiment fondées à contester le présent acte administratif, disposent, pour en demander l'annulation, d'un délai de deux (2) mois à compter de sa date de notification ou de publication :

- soit par recours gracieux auprès de Monsieur le Président
- soit par recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon, situé 184 rue Duguesclin à LYON (69003)

L'absence d'une réponse au recours gracieux dans un délai de deux (2) mois, à compter de la date du dépôt du recours, vaut décision implicite de rejet.

Ces délais de recours ne font pas obstacle à l'exécution de l'acte.

Article 5 : AMPLIATION de la présente décision sera transmise à :

- La SGC Givors
- La société INTERCONTINENTAL.

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et il en sera rendu compte à la prochaine séance du Conseil Communautaire.

St Symphorien d'Ozon,
Le 20 Juillet 2026
Mireille BONNEFOY,
Présidente de la Communauté
de Communes du Pays de l'Ozon

Mise en ligne le..... 23 JUIL. 2026
Certifiée exécutoire le..... 23 JUIL. 2026

